

1 Densité humaine

La présente fiche thématique montre comment la population et les emplois sont répartis à l'intérieur du canton, notamment dans les différents types d'espaces définis par le Plan directeur cantonal (PDC), et comment ils ont évolué au cours de la décennie écoulée. Le but est d'identifier les tendances générales, en les confrontant avec les objectifs et principes d'aménagement.

Les indicateurs portent sur l'évolution de la population entre 2000 et 2012, la répartition de la population et des emplois en équivalents plein temps (EPT) par type d'espace ainsi que la localisation des emplois en regard de la densité de population.

Le thème de la densité humaine peut être approfondi grâce aux données hectométriques disponibles sur le Système d'information du territoire neuchâtelois (SITN).

Enjeux du développement territorial

L'une des tâches principales de la politique de développement territorial est d'organiser le développement de l'urbanisation (habitat et activités) et de le coordonner avec les transports et l'environnement. Elle vise ainsi à freiner l'étalement urbain et à maîtriser les impacts de la croissance de la mobilité. Définies en 2012, les perspectives démographiques pour 2040 se situent entre 179'000 habitants pour le scénario le plus pessimiste et 202'000 pour le scénario le plus favorable (source: Statistique Vaud). Dans son PDC, le canton ambitionne d'accueillir entre 185'000 et 200'000 habitants d'ici 2030-2040. Sa population pourrait augmenter de 13'000 à 19'000 habitants d'ici 2030 par rapport à 2012, soit de 7 à 11%. Ces hypothèses correspondent au scénario de base (Sc1) et au scénario haut (Sc5). Il s'agit d'assurer une croissance maîtrisée et durable de la population et des emplois, qui tienne compte de l'environnement, de l'économie, des contraintes territoriales, des finances publiques ainsi que des infrastructures et des équipements existants ou projetés.

Conformément au contenu du PDC et aux obligations que lui impose la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), le canton doit fixer les possibilités d'urbanisation pour les quinze prochaines années et leur répartition sur le territoire cantonal. À cette fin, il a déjà établi les principes de base suivants sur le plan démographique:

- L'accroissement de la population doit trouver sa place en priorité dans l'agglomération et dans les localités offrant un bon niveau de desserte. Cela implique notamment de densifier le milieu bâti.
- Le développement des espaces périurbains doit répondre en priorité aux besoins de la région elle-même, afin de contenir la périurbanisation. Par ailleurs, il convient de trouver un équilibre entre la fonction résidentielle et les emplois (mixité, coordination urbanisation-transports), afin de limiter l'augmentation des mouvements pendulaires.
- Dans les espaces ruraux, l'urbanisation ne doit pas dépasser les limites actuelles. Il faut toutefois veiller à maintenir une population suffisante dans ces espaces pour préserver leur vitalité.

Le canton compte au total 100'814 emplois (STATENT 2011), ce qui équivaut à 83'000 EPT. Le PDC n'a fixé aucun objectif de croissance dans ce domaine. L'Office fédéral de la statistique (OFS) ne dispose pas non plus de prévisions concernant l'évolution des emplois en Suisse.

Par défaut, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) table sur une croissance des emplois comparable à celle de la population, soit de 9% en moyenne pour le canton de Neuchâtel d'ici 2030. Cette hypothèse devra être rectifiée à la hausse. En effet, le canton s'est révélé plus dynamique dans le domaine des emplois que sur le plan démographique ces cinq dernières années.

Chiffres et commentaire statistique

1.1 Évolution de la population entre 2000 et 2012

1 - Evolution annuelle moyenne de la population de 2000 à 2012 - source : Recensements cantonaux de la population

2 - Population résidente en fin d'année, 2012 - source : Recensements fédéraux et cantonaux

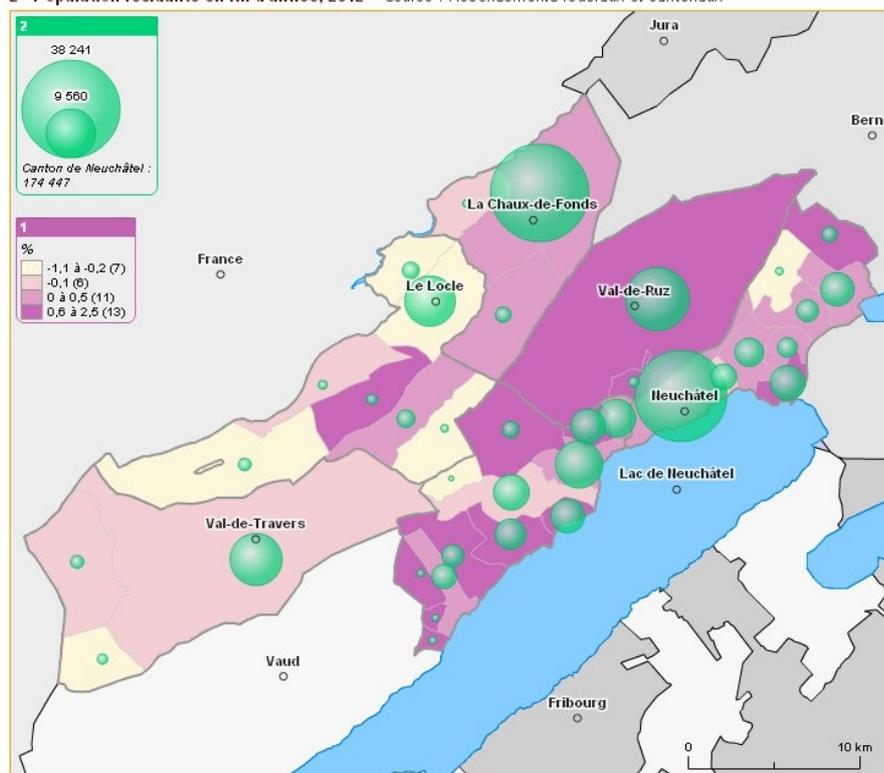


Fig. 1 Population résidente permanente à fin 2012; évolution annuelle moyenne de la population de 2000 à 2012 en % et par commune en 2012.

Source: Service de statistique du canton (STAT), cartographie statistique

La population du canton est globalement stable et connaît une croissance mesurée par rapport au reste de la Suisse. À fin 2012, elle s'élevait à 174'447 habitants, ce qui représente une hausse de 0,83% par rapport à l'année précédente.

Entre 2000 et 2012, la population s'est accrue de 7'971 habitants, passant de 166'476 à 174'447 habitants. L'analyse de son évolution moyenne annuelle montre que depuis 2000, l'essor démographique s'est réparti inégalement dans le canton. Le Val-de-Ruz, la Béroche, Corcelles-Cormondrèche et La Tène ont enregistré les plus forts taux de croissance. Les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont connu une légère hausse, alors que les communes du Val-de-Travers et du Locle affichent une tendance à la baisse, même si leur population s'est accrue entre fin 2011 et fin 2012.

1.2 Répartition de la population par type d'espace

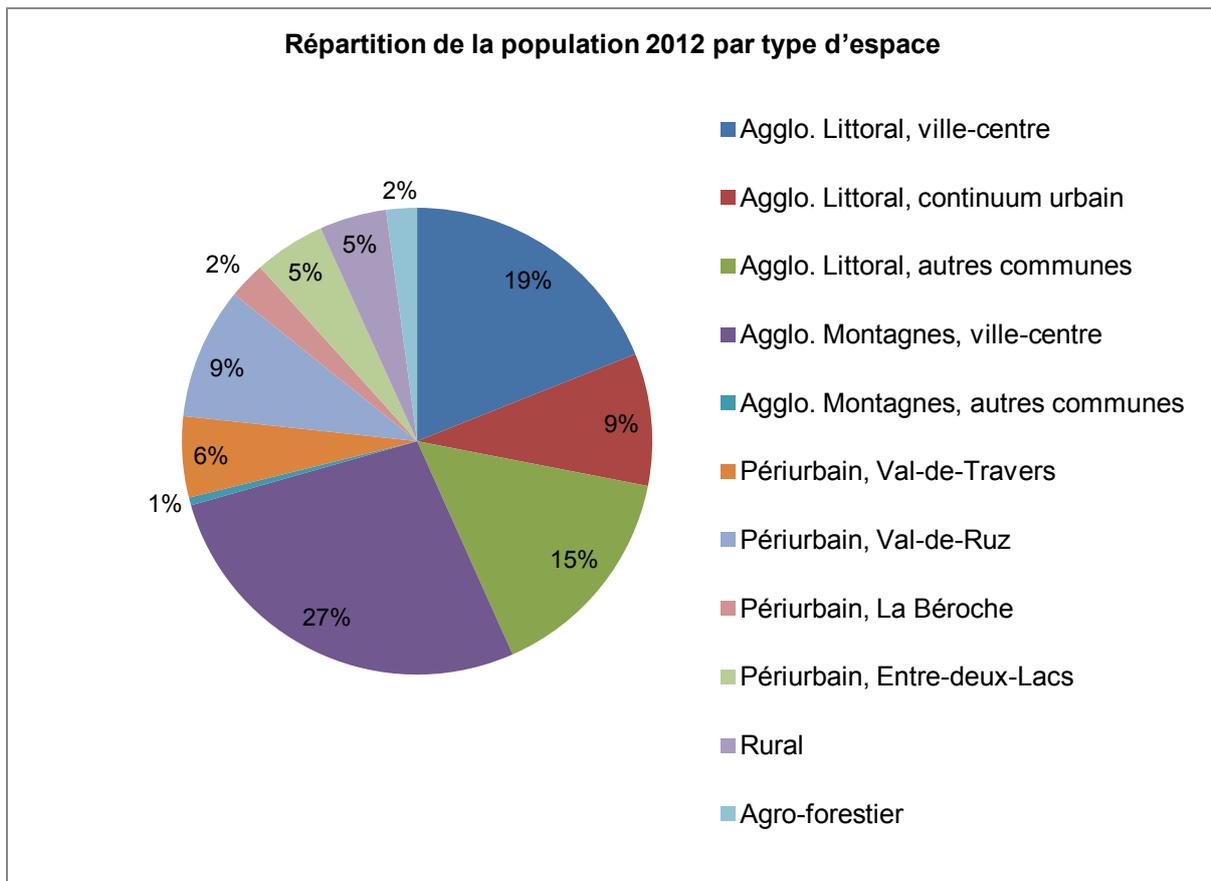


Fig. 2 Population résidante permanente au 31.12.2012 par type d'espace.

Sources: Office fédéral de la statistique (OFS), Statistique de la population et des ménages (STATPOP) 2012; Service de l'aménagement du territoire (SAT), découpage typologique

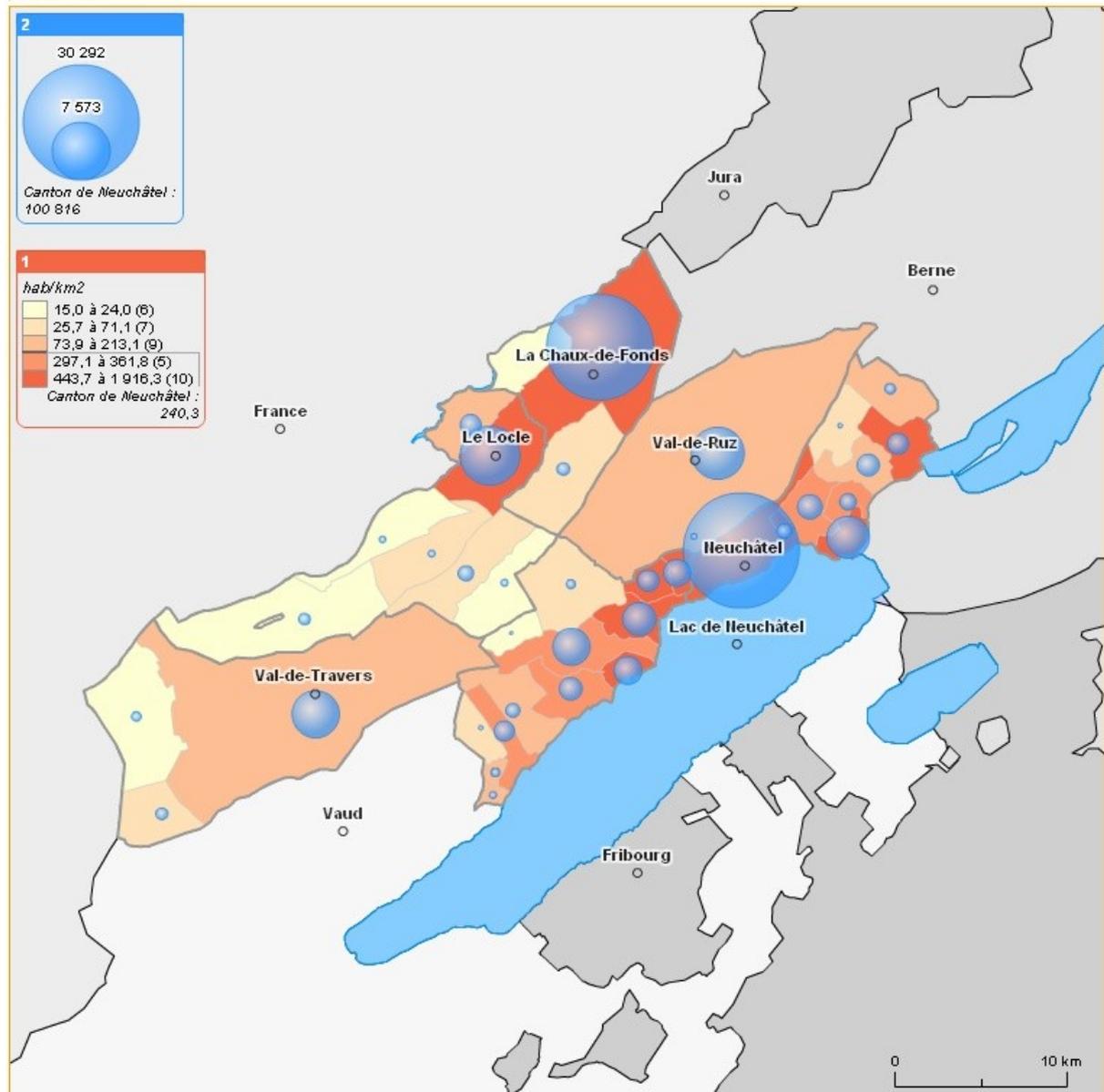
Environ 71% de la population cantonale réside dans l'agglomération (Littoral ou Montagnes), 22% dans l'espace périurbain, 5% dans l'espace rural et 2% dans l'espace agro-forestier. Le Val-de-Ruz comprend 9% de la population du canton et le Val-de-Travers 6%.

Au sein de l'agglomération du Littoral, la ville-centre accueille 19% de la population cantonale totale, le continuum urbain (première couronne suburbaine) 9% et les autres communes de l'agglomération (deuxième couronne) 15%. Au sein de l'agglomération des Montagnes (uniquement la partie neuchâteloise), les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle accueillent 27% de la population cantonale totale et les autres communes seulement 1%.

1.3 Localisation des emplois en regard de la densité de population

1 - Nombre d'habitants au km², 2012 - source : Recensements fédéraux et cantonaux, statistique de la superficie

2 - Nombre d'emplois, des trois secteurs économiques, 2011 - source : RFE (2001-2008) - Statent (2011), données provisoires



© Etat de Neuchâtel : Service cantonal de statistique & Système d'information du territoire neuchâtelois - communes

Fig. 3 Nombre d'habitants au km² en 2012 et nombre d'emplois dans les trois secteurs de l'économie (primaire, secondaire et tertiaire) en 2011, par commune.

Source: STAT, cartographie statistique

La carte ci-dessus superpose les emplois de 2011 au nombre d'habitants au km² et par commune. On constate une corrélation relativement forte entre les deux critères. Les régions les moins denses sur le plan démographique sont aussi celles qui réunissent le moins d'emplois.

Dans les villes-centres, le nombre d'emplois par rapport à la population est supérieur à 70% (Littoral Neuchâtel 73%, Montagnes 86%), alors qu'il se situe autour de 30% dans les espaces périurbains. Ce ratio est très bas dans la première couronne urbaine (continuum urbain 20%), mais il atteint 41% dans la deuxième couronne (autres communes de l'agglomération). La Tène, qui accueille un pôle de développement économique et de nombreux centres commerciaux, constitue clairement une commune d'emplois.

1.4 Répartition des emplois équivalents plein temps (EPT) par type d'espace

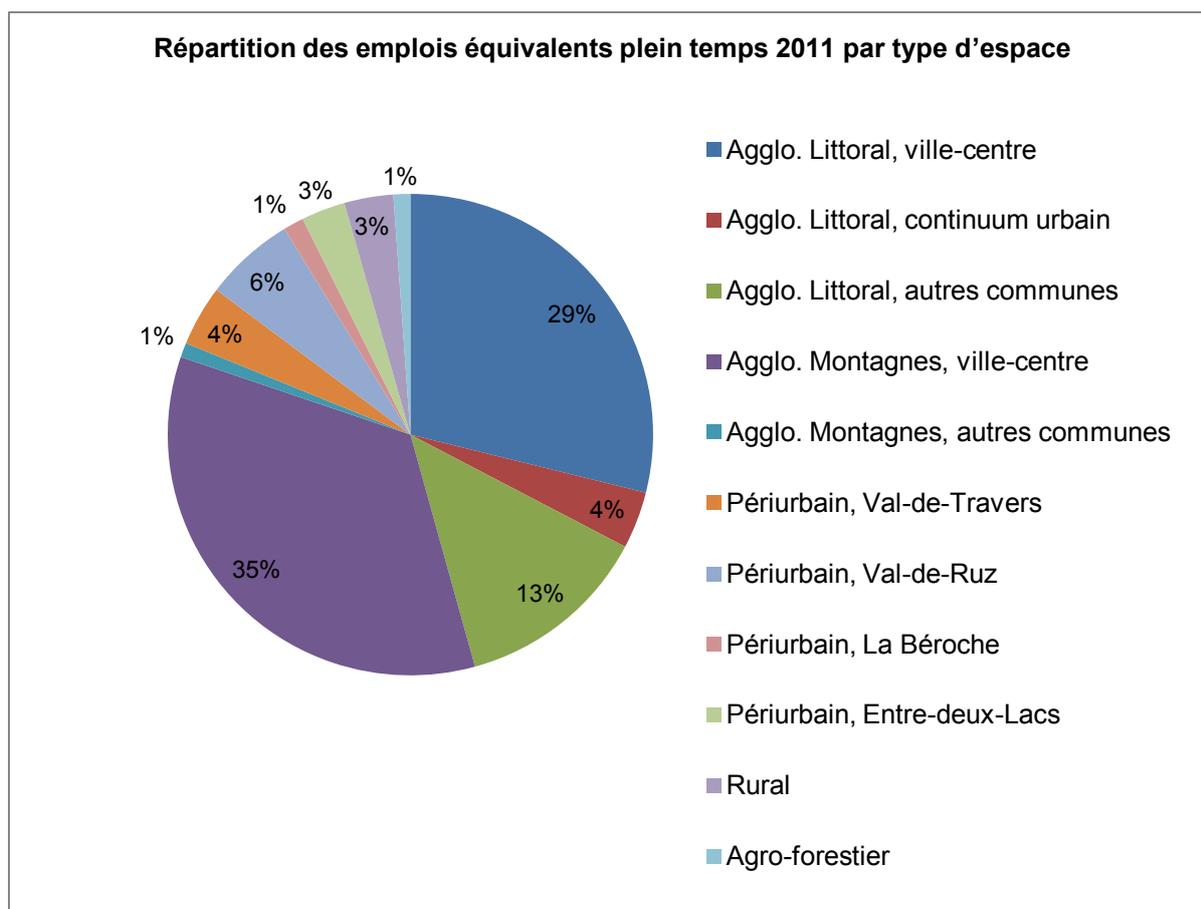


Fig. 4 Répartition des emplois en équivalents plein temps (EPT) par type d'espace.

Source: nombre d'emplois EPT au 31.12.2011; SAT, découpage typologique du PDC

Environ 82% des emplois EPT se situent dans l'agglomération (Littoral ou Montagnes), 14% dans l'espace périurbain, 3% dans le secteur rural et 1% dans le secteur agro-forestier. Par ailleurs, 64% des emplois se concentrent dans les villes-centres (Littoral ou Montagnes), alors qu'on en trouve seulement 4% dans les communes de la première couronne (continuum urbain).

En comparant les figures 2 et 4, on remarque que les villes-centres de l'agglomération (Littoral et Montagnes) réunissent pratiquement les deux tiers des emplois, mais moins de la moitié de la population. L'espace périurbain, pour sa part, englobe près d'un quart de la population contre seulement 1/7 des emplois.

Interprétation des résultats

Comme on le voit sur la figure 2, le principe qui consiste à accueillir la population dans l'agglomération est déjà une réalité. Cela atteste du caractère fortement urbain du canton. L'observation des évolutions récentes montre toutefois que la situation démographique pourrait évoluer.

Le canton peut contribuer à maintenir la majeure partie de la population et des emplois dans les localités et les centres bien desservis en transports publics. Il doit pour cela mobiliser les réserves de terrains libres et partiellement construits, en particulier au sein de l'agglomération, densifier le bâti et aménager des pôles d'emplois ainsi que des pôles de gares dans des secteurs bien desservis, tout en continuant d'améliorer son offre en TP dans les pôles qui ne disposeraient pas encore de la qualité de desserte en transports publics adéquate.

La fiche 7 «Zones à bâtir» renseigne sur l'état des zones à bâtir. Quant à la fiche 9 «Terrains libres», actuellement en préparation, elle décrira les réserves et le potentiel de densification.

Informations complémentaires

Fiches du Plan directeur cantonal relatives à ce thème

Fiche U_11 «Poursuivre une politique d'urbanisation durable»

Fiche E_11 «Localiser judicieusement les activités économiques et valoriser les pôles de développement»

Fiche E_12 «Privilégier la concentration d'un développement mixte à proximité des gares bien desservies»

Fiche U_13 «Réutiliser des friches bien desservies»

Relation avec le projet d'agglomération

Mesures d'urbanisation prévues dans le Projet d'agglomération du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) deuxième génération: A Aménagement, D Pôles de gare, E Pôles de logements et F Pôles de développement économiques, juin 2012.

Volet méthodologique

Périmètre d'analyse / niveau d'agrégation

Pour ce thème, les données sont disponibles sous forme de géodonnées depuis 2010. Elles peuvent donc être agrégées par type d'espace, par région, par quartier ou par hectare.

Une prochaine version de la fiche permettra d'approfondir les analyses selon la structure de la population et des ménages, dans la mesure où le Plan directeur cantonal vise à satisfaire les besoins de l'ensemble des habitants. En effet, le vieillissement de la population sera un thème central des prochaines années. Il aura inévitablement des conséquences sur l'organisation du territoire.

Sources

Statistique de la population et des ménages (STATPOP) 2012; recensement fédéral des entreprises (RFE) 2001-2008; statistique structurelle des entreprises (STATENT) 2011

Méthodologie / Définitions

Équivalents plein temps (EPT)

Pour améliorer la comparabilité des résultats, les emplois à temps partiel sont convertis en EPT. Ainsi, deux emplois à 50% équivalent à un emploi à plein temps.

Population résidente

Ce concept désigne la population résidente permanente au 31 décembre de l'année considérée.

Limites et biais connus

Les séries de données qui ont servi au calcul sont encore asynchrones (population 2012, emplois EPT 2011). En outre, 1% de la population et 3% des emplois ne sont pas géocodés.

Les résultats de la nouvelle statistique structurelle des entreprises (STATENT) sont provisoires. Réalisée par l'OFS, cette statistique remplace le recensement fédéral des entreprises (RFE), effectué pour la dernière fois en 2008. Elle repose principalement sur les données des caisses cantonales de compensation qui recensent l'ensemble des entreprises et des personnes assujetties à l'AVS. Le recours à ces registres et le changement implicite de définitions ont entraîné un élargissement important de l'univers des entreprises et des emplois considérés. Ainsi, la STATENT couvre les micro-entreprises et les micro-emplois, qui n'étaient pas pris en compte dans le RFE.

Fiche établie par le service de l'aménagement du territoire